

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE

S²LO

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 18 juin 2025		

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, F. COUDURE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : M.H. BEAUSSIER procuration à J. POUBLAN, S. DAUBE procuration à F. FERNANDES

Mme Céline LABORDE a été élue secrétaire de séance.

N°2025/23

Subventions

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget, des subventions ont été attribuées. Deux nouvelles demandes de subventions sont intervenues du Comité des fêtes et du lycée agricole de Montardon.

Le Comité des fêtes de Montardon a sollicité le remboursement des retards de paiement auprès de la SACEM, non soldé lors du changement de bureau de l'association, pour un montant de 2356€.

Le lycée agricole de Montardon a sollicité une participation au financement du voyage d'études aux Canaries pour les élèves de BTS ACSE (analyse et conduite des systèmes d'exploitation).

Après avis favorable de la commission associations et vie scolaire, réunie le 17 juin 2025, il est proposé d'attribuer 2356€ au Comité des fêtes de Montardon et 100€ au lycée agricole de Montardon.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les attributions de subventions listées ci-après :

- subvention d'un montant de 2356 € au Comité des fêtes de Montardon
- subvention de 100€ au lycée Agricole de Montardon

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE